

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2026

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH
Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M Steve FUHRMANN avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

11. DON A LA FONDATION DU PATRIMOINE – ANNEE 2026.

Rapporteur : Le maire

La Fondation du Patrimoine agit tant sur le plan national que régional pour la préservation et la sauvegarde du patrimoine.

Pour ce faire, elle soutient les actions concrètement, notamment en versant des dons aux porteurs de projets.

La commune de MOMMENHEIM adhère annuellement à la Fondation du Patrimoine et est sollicitée pour lui consentir un don pour l'année 2026.

Les dons peuvent être destinés au soutien d'un projet dédié ou être versés à la Fondation du Patrimoine qui fait le choix de sa destination.

La commune de MOMMENHEIM consent un don de 100,00 € au profit de la Fondation du Patrimoine sans affectation particulière.

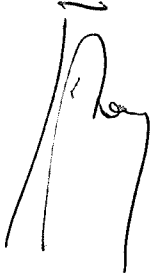
*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** de faire un don de 100,00 € à la Fondation du Patrimoine, Délégation Alsace, 5, rue Hannong à 67 000 STRASBOURG.

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **M. Eric MULLER**, 1^{er} adjoint au maire.

